



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

c/9141.15

Préavis No 62/88

Concerne : Demande de crédit de fr. 81'000.-- destiné à financer la construction d'un trottoir en prolongation du trottoir existant du côté Jura du passage dénivelé, en bordure de la rue de la Gare (RC 27e).

Municipal responsable : M. Jean-Louis PASCHE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La jonction piétonnière n'existe pas de la gare à la route de l'Etraz. La route est relativement étroite à cet endroit et, dans le souci de mettre en sécurité les piétons et particulièrement les écoliers sur ce tronçon, notre Exécutif juge nécessaire de passer à la réalisation de cet objet sans retard. Ce projet ne figure pas dans le plan des investissements "Grands Travaux".

Cet ouvrage nécessitera le déplacement de deux candélabres et d'une borne hydrante bordant la route de l'Etraz (RC 30 c). Le trottoir en question aura une longueur d'environ 60 mètres et une largeur de 1.50 mètre. Il sera nécessaire d'acquérir, pour cette réalisation, 72 m2 de terrain auprès de deux propriétaires bordiers ayant leurs fonds en zone de faible densité.

Ce projet a été soumis à l'enquête publique du 17 mars au 17 avril 1987 et n'a fait l'objet d'aucune remarque ou opposition. Ces travaux sont au bénéfice de subsides cantonaux.

Coût

| | | |
|--|-----|-----------|
| Travaux de génie civil | fr. | 41'935.-- |
| Nouvelles plantations en remplacement de la haie | fr. | 2'750.-- |
| Déplacement de candélabres | fr. | 4'000.-- |
| Déplacement d'une borne hydrante | fr. | 1'000.-- |
| Abornement, honoraires (estimation) | fr. | 8'860.-- |
| Acquisition de terrains (72 m2 à fr. 200.--) | fr. | 14'400.-- |
| Divers et imprévus | fr. | 8'055.-- |

Montant total : fr. 81'000.--
=====

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 62/88 relatif à la **demande de crédit de fr. 81'000.--** destiné à financer la construction d'un trottoir en prolongation du trottoir existant du côté Jura du passage dénivelé, en bordure de la rue de la Gare (RC 27e).

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1 / d'adopter le préavis municipal No 62/88 relatif à la **demande de crédit de fr. 81'000.--** destiné à financer la construction d'un trottoir en prolongation de celui sortant du côté Jura du passage dénivelé, en bordure de la rue de la Gare (RC 27e).

2 / d'accorder un crédit de fr. 81'000.-- pour la réalisation de ces travaux,

3 / de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de fr. 2'700.-- par année au titre d'amortissement.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 20 septembre 1988, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic :


M. Jaccard



le secrétaire :


A. Badel